Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_009-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_009

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 24 février 2026

Présents : 20
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Éric GOASDOUÉ M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 4
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Marie-Thérèse HUBERSON a donné pouvoir à Mme Christèle ANDRÉ
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 5
Mme Patricia MARTINEAU
M. François-Xavier LEVREL,
M. Dominique GUILLOUET
Mme Valérie DELCOURT
M. Samuel MARTINEAU,

Secrétaire de séance :
M. Christophe PÉGEOT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_009-DE

2- PLAN DES MOBILITES ACTIVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE D'EMERAUDE – APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2026 - 2030

Rapporteur : Mme Sophie BEZIER, Maire

La communauté de communes Côte d'Emeraude est autorité organisatrice de la mobilité et porte, à ce titre, la construction d'un plan de mobilité simplifié dont l'un des axes est consacré au développement des modes actifs.

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu la délibération 2021-051 du 18 mars 2021 portant prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » par la communauté de communes Côte d'Emeraude ;

Vu la délibération 2025-051 du 27 mars 2025 approuvant le plan de mobilité de la communauté de communes Côte d'Emeraude ;

Vu la délibération 2025-081 du 15 mai 2025 de la communauté de communes Côte d'Emeraude approuvant la stratégie du plan des mobilités actives (PDMA) et l'objectif général du plan : « faire du recours aux modes actifs l'option privilégiée pour se rendre au travail ou à l'école » ;

Vu la délibération 2026-002 du 29 janvier 2026 du conseil communautaire approuvant le programme d'action 2026-2030 du plan des mobilités actives ;

Considérant que le report modal de la voiture individuelle vers les modes actifs constitue une des réponses à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, objet du futur plan climat air énergie territorial de la communauté de communes ;

Considérant que le développement des modes actifs doit reposer sur un programme d'actions pluriannuel comportant des moyens humains et financiers adaptés ;

Considérant que cette programmation doit intégrer l'ensemble des modes actifs et favoriser la cohérence des principes d'aménagements sur l'ensemble du territoire afin de faciliter le déplacement de l'usager ;

Considérant que l'adoption du PDMA par la communauté de communes et l'ensemble de ses communes contribue, au titre de leurs compétences respectives, à améliorer les conditions du déplacement des utilisateurs de modes actifs sur nos aménagements et le développement général des modes actifs sur notre territoire ;

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants-sécurité-intercommunalité-personnel communal / Finances – Développement économique – Associations vie de quartier » du 23 février 2026,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_009-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'engagement de la commune sur les actions du PDMA la concernant en vue de contribuer au développement cohérent des actions en faveurs des modes actifs sur le territoire ;

APPROUVE le programme d'actions 2026-2030 du plan des mobilités actives de la communauté de communes Côte d'Emeraude ci-annexé ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PÉGEOT